Ensemble scolaire
La Providence
en Brocéliande

Pour les élèves de 2nde SAPAT

DATE DE RENTRÉE :
Lundi 1er septembre à 8h30

Accueil des élèves par le professeur principal

Les élèves de 2nde n'auront pas cours le mardi 2 septembre et reprendront les cours le mercredi 3 septembre à 8h30.

Dates à retenir

→ **VENDREDI 5 SEPTEMBRE :**
Journée d'intégration sportive (pique-nique à prévoir)

→ **JEUDI 18 SEPTEMBRE :**
Photo de classe

→ **JEUDI 18 SEPTEMBRE À 18H30 :**
Réunion pour les parents concernant le contenu et l'organisation de la formation, les stages ... Voir courrier joint en annexe.

POUR TOUS LES ÉLÈVES ISSUS DE 3ÈME :

Merci de nous faire parvenir les résultats du DNB (Brevet des collèges) pour le 20 août. L'obtention du brevet n'est pas obligatoire pour intégrer la seconde professionnelle. Ce document est demandé à titre consultatif, pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'aide.

! **LISTE DES FOURNITURES EN ANNEXE**

LTP Saint Nicolas La Providence - 28 Rue de Rennes, 35360 Montauban-de-Bretagne
Téléphone : 02 99 06 52 84 - Adresse mail : montauban-de-bretagne@cneap.fr

FORMATION

PÉRIODES DE STAGE

STAGE Petite enfance :
Du lundi 12 janvier au samedi 31 janvier 2026

STAGE Adultes fragiles :
Du lundi 15 juin au samedi 4 juillet 2026

Il est fortement conseillé de rechercher dès maintenant les lieux de stage, les conventions seront remises à la rentrée.

ÉCOLE DIRECTE

Vous disposez d'un code d'accès à Ecole Directe réservé aux parents et/ou responsables légaux.

Nous communiquons essentiellement aux familles par ce biais : résultats scolaires, emploi du temps, actualité, documents administratifs (certificat de scolarité, règlement intérieur, code de vie, charte informatique...) et les courriers adressés aux familles.

Un code Ecole Directe sera également remis à la rentrée à chaque élève pour accéder aux informations sur sa scolarité.

Retrouvez Ecole Directe sur https://ecoledirecte.com ou sur votre mobile via App Store.

HORAIRES DES COURS

LUNDI
De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MARDI
De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MERCREDI
De 8h30 à 12h20

JEUDI
De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VENDREDI
De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

Plusieurs journées pédagogiques seront prévues pendant l'année scolaire. Les dates vous seront communiquées via Ecole Directe.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT

À RENDRE

ANNEXES

1 - FICHE D'URGENCE

2 - AUTORISATION DE SORTIE DE DÉBUT ET FIN DE JOURNÉE

3 - AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Sont concernés tous les dossiers d'aménagements pédagogiques : PPS (AVS et/ou matériel adapté), PAP, PAI, PPRE, et les notifications d'aménagements d'épreuves.

Tous ces documents (annexes, contrat de scolarisation et dossiers d'aménagements pédagogiques) **sont à retourner pour le 20 août 2025** au plus tard secrétariat.

RESTAURATION

L'accès au self est contrôlé par un badge. Celui-ci sera remis à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, ce badge sera facturé.

BOURSES

La demande de bourse se fait auprès du secrétariat qui délivre à la famille ou au jeune majeur un formulaire CERFA à remplir. Avant d'engager la démarche, il est possible de faire une simulation en ligne sur le site Internet :

https://calculateurbourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateu r.html

Les demandes sont à communiquer avant le 01 septembre.

ABSENCES

Pour une absence prévisible, demander une autorisation préalable aux éducateurs de la Vie Scolaire. Pour toute absence non prévue, il est très important de prévenir le lycée avant **9h00** via votre compte famille Ecole Directe à l'attention des personnels de la Vie Scolaire ou bien par téléphone au 02.99.06.52.84.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT

FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils comprennent :

- La contribution des familles,
- les photocopies. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'achat de manuels scolaires. Ils sont mis à disposition des élèves. Toutefois, dans certaines classes, il sera nécessaire d'acheter des cahiers d'exercices que le lycée commandera,
- les Travaux pratiques,
- l'assurance Mutuelle Sociale Agricole obligatoire pour tout élève inscrit dans un lycée en contrat avec le ministère de l'agriculture. Cette assurance couvre uniquement les accidents ayant lieu au lycée, trajets domicile-lycée, domicile-lieu de stage.

Si vous souhaitez adhérer à la garantie individuelle "Accidents corporels" proposée par Groupama, un bulletin et les modalités d'adhésion seront disponibles à la rentrée sur votre compte famille Ecole Directe.

Cette adhésion est facultative.
Merci de nous faire parvenir une attestation de responsabilité civile de votre assureur si vous ne la prenez pas.
Seul les voyages, étude de milieu, sorties scolaires, ne sont pas inclus dans le coût.

Une réduction du coût de la scolarité est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Vous recevrez la facture annuelle début octobre. Le prélèvement sera mis en place à partir d'octobre.

Pour rappel, un acompte de 200,00€ pour le mois de septembre est à régler par chèque ou espèces pour le 20 août 2025.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour ceux qui utilisent les transports scolaires (car) la demande de transport est à faire via le site : **http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires**

Toute demande de carte reçue après le 16 juillet 2025 sans justification particulière donne lieu à une majoration de 30€.

À QUI S'ADRESSER ?

Changement d'adresse ou de téléphone :

Merci de prévenir le secrétariat par email ou par courrier de tout changement intervenant en cours d'année. Vous avez également la possibilité de le faire directement via votre compte famille école directe.

Pour information : les bureaux sont fermés pour congés du 11/07/2025 au 20/08/2025 inclus.